



# Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 4 octobre 2010, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

## Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 7 septembre 2010.
3. Adoption d'un règlement concernant la vitesse sur les chemins municipaux.
4. Résumé soirée d'information sur le Pacte rural 2007-2014.
5. Engagement concernant prolongement du réseau d'aqueduc.
6. Location tracteur pour le chargement du sable abrasif pour la saison 2010-2011.
7. Demande de l'École Ste-Julie pour utiliser la salle municipale gratuitement pour un souper spaghetti.
8. Formation pour les élus sur les contrats municipaux.
9. Formations pour le directeur général offertes par l'ADMQ.
10. Projet promotion de la municipalité dans le cadre du Pacte rural 2007-2014.
11. Modification nom de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.
12. Période de questions de l'assistance.
13. Politique de gestion contractuelle.
14. Dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2009.
15. Déneigement du pont de la Grosse-Ile.
16. Formation pour journée Normand-Maurice.
17. Demande de budget additionnel par l'OMH de Laurierville.
18. Demande du Comité de la St-Jean pour couper un arbre sur deux entre les deux tours d'éclairage du terrain de balle au champ centre.
19. Demande de M. Gilbert Labrie pour une compensation de 150 \$ par année pour éclairage du parc.
20. Invitation à un souper-conférence **Goûtez le dynamisme d'une région.**
21. Correspondance.
22. Approbation des comptes.
23. États des revenus et dépenses au 30 septembre 2010.
24. Varia.(100 billets gratuit pour Junior AA du 8 octobre)
25. Clôture de l'assemblée.

## Résolution : 2010-198

### Adoption de l'ordre du jour.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

## Résolution : 2010-199

### Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2010.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 7 septembre 2010, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

## Règlement numéro 2010-01

### CONCERNANT LA VITESSE PERMISE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

**Attendu** que le conseil désire réglementer la vitesse sur certains chemins municipaux de la municipalité de Laurierville;

**Attendu** qu'une municipalité locale a compétence en matière de voirie, sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du Gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes, et ce, en vertu de l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales;

**Attendu** qu'en vertu de l'article 298 du Code de la sécurité routière, une municipalité qui détermine, par règlement, une limite de vitesse différente de celle prévue à l'article 328 dudit Code de la sécurité routière, doit indiquer celle-ci au moyen d'une signalisation;

**Attendu** qu'un avis de motion a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2010;

**En conséquence**, il est ordonné par règlement de ce conseil ce qui suit :

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** Le conseil municipal décrète et ordonne que la limite de vitesse permise dans les chemins asphaltés ou pavés suivants soit de **80 km/heure** :

Rang	Distance	Revêtement
Rang 3 Est	0,404 km	Traitement de surface
Rang 4 (jusqu'au 402)	3,666 km	Asphalte et T.S.
Rang 6 Est	2,036 km	Asphalte et T.S.
Rang 6 Ouest	3,894 km	Asphalte
Rang 7 Est	4,525 km	Asphalte et T.S.
Rang 7 Ouest	1,924 km	Asphalte
Route du 7 <sup>e</sup> Rang	2,621 km	Asphalte
Rang 8 Est	4,764 km	Asphalte
Rang 8 Ouest	3,040 km	Asphalte et T.S.
Route du 8 <sup>e</sup> Rang	0,605 km	Asphalte
Route du 9 <sup>e</sup> Rang	1,376 km	Traitement de surface
Rang 10 Ouest	0,983 km	Asphalte
Rang Scott	3,635 km	Asphalte
Route Gagné	0,435 km	Asphalte
Route de la Grosse-Ile	4,230 km	Asphalte
Chemin de la Grosse-Ile	6,028 km	Asphalte
Route Provencher (Route 267 à 441 Rte Provencher)	1,631 km	Asphalte

**ARTICLE 3** Que le présent règlement abroge toutes dispositions incompatibles avec les dispositions d'un règlement antérieur.

**ARTICLE 4** Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**ADOPTÉ à Laurierville le 4 octobre 2010.**

---

Marc Simoneau  
Maire

---

Réjean Gingras  
Directeur général et sec.-trés.

**Résolution : 2010-200****Adoption du règlement numéro 2010-01.**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que le règlement numéro 2010-01, concernant la vitesse maximum permise sur certains chemins municipaux de la municipalité de Laurierville soit et est adopté.

**Adoptée****Résumé soirée d'information sur le Pacte rural 2007-2014.**

Une copie du résumé de la soirée d'information sur le pacte rural 2007-2014, préparé par Mme Isabelle Fillion, Chargée de projet pour le pacte rural, est remise aux élus.

Le résumé indique que 22 personnes ont participé à la soirée d'information. Voici la liste des idées qui ont été émises lors de la soirée :

- Mise en valeur et promotion du patrimoine bâti (église, forge et gare) et de la rivière Bécancour.
- Musée agricole et/ou du tracteur
- Construction d'un parc pour enfants 2-5 ans à la Place Roy ou derrière l'école.
- Amélioration de l'électricité de la toiture multifonctionnelle.
- Création d'un service de garde pour enfants.
- Subvention municipale pour les couches réutilisables, les composteurs et les bacs pour eaux pluviales.
- Construction d'un trottoir sur la rue Dubé pour améliorer la sécurité des piétons. (non admissible au Pacte rural)
- Réfection et amélioration du parvis de l'église (non admissible au Pacte rural).

Les organismes qui désirent déposer un projet dans le cadre du pacte rural ont jusqu'au 18 octobre 2010 pour soumettre leur projet à Mme Isabelle Fillion. Le conseil municipal se prononcera sur les projets présentés lors de la séance du 1<sup>er</sup> novembre prochain.

**Résolution : 2010-201****Engagement concernant le prolongement du réseau d'aqueduc.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville s'engage, dans le cadre de sa demande d'autorisation pour le prolongement de son réseau d'aqueduc sur la rue Du Boisé, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

**Adoptée****Résolution : 2010-202****Location tracteur pour le chargement du sable abrasif pour la saison 2010-2011.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre du Garage Elphège Boissonneault inc., pour la location d'un tracteur avec pelle pour le chargement du matériel granulaire avec abrasif, pour l'entretien des chemins municipaux durant la saison 2010-2011.

**Que** le coût de location est de 40.00 \$ de l'heure d'utilisation du tracteur avec un minimum de 70 heures.

**Que** le coût de location représente un montant minimum de 2 800 \$, taxes non incluses, pour toute la saison hivernale.

**Que** le tracteur loué soit ajouté à la police d'assurances de la municipalité pour la période de location, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 31 mars 2011.

**Que** le coût de la prime d'assurances est d'environ 240.00 \$, taxe incluse.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-203**

**Demande de l'École Ste-Julie pour utiliser la salle municipale gratuitement pour un souper spaghetti.**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte que le conseil d'établissement de l'École Sainte-Julie, utilise la salle municipale gratuitement, dans le cadre d'un souper spaghetti, au profit de l'École Ste-Julie, le vendredi 15 octobre prochain.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-204**

**Formation pour les élus sur les contrats municipaux.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que le maire M. Marc Simoneau, ainsi que les conseillers Luc Côté, Daniel Fortin et Charles-Omer Brassard, soient autorisés à participer à une formation offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), portant sur les nouvelles obligations en matière de gestion et d'octroi de contrats.

**Que** la formation se déroulera le mercredi 28 octobre prochain à St-Wenceslas, de 18h30 à 21h30.

**Que** le coût d'inscription est de 25.00 \$ par participant, taxes non incluses.

**Que** les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-205**

**Formations pour le directeur général offertes par l'ADMQ.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à deux formations offertes par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), soient sur le Lobbyisme et l'éthique, le 10 novembre 2010 à Saint-Pierre-de-Broughton, et L'urbanisme : plans, règlements, usages et procédures afférentes, le 3 décembre 2010 à Saint-Ferdinand.

**Que** le coût d'inscription est de 242.68 \$ pour chaque formation, incluant les taxes, le repas du midi et la documentation.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-206**

**Projet de promotion de la municipalité dans le cadre du Pacte rural 2007-2014.**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil appui le projet que le Comité de développement économique de Ste-Julie et Laurierville désire présenter dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, lequel projet vise à mieux faire connaître la

municipalité de Laurierville dans la région, par l'achat de publicité dans un hebdomadaire de la région et par l'installation de panneaux publicitaires dans les 3 principales accès routiers de la municipalité.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-207**

#### **Modification nom de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, qu'à la demande de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, cette dernière utilisera dorénavant son nom à la naissance, Danielle Bergeron, au lieu de son nom après mariage, Danielle Bergeron Bilodeau, pour la signature des chèques et autres documents de la municipalité.

**Que** copie de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins de l'Érable.

#### **Adoptée**

#### **Période de questions de l'assistance.**

- Intervention de M. Jean-Guy Dubois afin de connaître si la MRC de l'Érable est favorable à la proposition de la nouvelle carte électorale provinciale, laquelle prévoit que toutes les municipalités de la MRC de l'Érable seront dans la circonscription d'Arthabaska, alors que dans la carte actuelle, seules les municipalités de Princeville, Ville de Plessisville et Paroisse de Plessisville sont dans la circonscription d'Arthabaska, alors que les autres municipalités de la MRC de l'Érable sont dans la circonscription de Lotbinière.

Le maire mentionne que la proposition de la nouvelle carte électorale n'a pas été discutée au conseil des maires de la MRC de l'Érable, mais que de façon générale, la MRC de l'Érable a plus d'affinité naturelle avec la MRC d'Arthabaska qu'avec la MRC de Lotbinière.

- Intervention de M. Claude Poulin, demandant si la tour de télécommunication de Bell Mobilité sera érigée comme prévue cette année.

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que selon les dernières communications avec Bell Mobilité, la tour de télécommunication sera en opération vers la mi-décembre 2010.

- Autre intervention de M. Claude Poulin concernant la couverture Internet en milieu rural.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne que le gouvernement du Canada a mandaté l'entreprise Xplornet pour desservir le milieu rural de la MRC de l'Érable pour le service Internet haute vitesse. L'entreprise utilise 2 plates-formes de prestation de service, soit sans fil fixe et par satellite. De plus amples informations devraient parvenir aux citoyens au début de l'année 2011.

- Intervention de M. Pierre Cloutier, demandant si d'autres municipalités de la MRC de l'Érable utilisent le Pacte rural pour faire la promotion de leur municipalité.

Le maire mentionne que jusqu'à présent, il n'y a pas de projet similaire de présenter dans le cadre du pacte rural, mais ce n'est pas impossible qu'une municipalité présente un projet en ce sens.

**Résolution : 2010-208****Politique de gestion contractuelle.**

**Attendu** qu'en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal, toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011;

**Attendu** que plusieurs directeurs municipaux des MRC de l'Érable, de Lotbinière et des Appalaches, ont soumis l'idée de mandater Me Daniel Bouchard, avocat, pour rédiger une Politique de gestion contractuelle, et que les frais de rédaction soient partagés entre les municipalités participantes;

**En conséquence**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de mandater conjointement avec des municipalités de la MRC de l'Érable, de Lotbinière et des Appalaches, Me Daniel Bouchard, avocat du bureau de Lavery, deBilly, pour la rédaction d'une Politique de gestion contractuelle, laquelle pourra servir à toutes les municipalités participantes.

**Que** le coût des honoraires professionnels de Me Bouchard, pour la Politique de gestion contractuelle est estimé à ±100 \$ par municipalité.

**Adoptée****Dépôt des indicateurs de gestion 2009.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les indicateurs de gestion pour l'année 2009, accompagnés du résultat des indicateurs de gestion des années 2007 et 2008, à titre comparatif. Les indicateurs de gestion 2009 seront publiés dans le journal local « Le Poliquin » du 8 octobre prochain.

**Transport routier**

1) Nom de l'indicateur : **Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie**

a)	2009	2008	2007
Coût de l'activité voirie municipale	127 096	120 635	97 460
Nombre de km de voie	122,60	122,60	122,60
<b>Coût de la voirie municipale, sans l'amortissement, pour un km de voie</b>	1 037 \$	984 \$	795 \$
<b>Médiane municipalités (220) 1000-1999</b>		1 955 \$	1 850 \$

b)	2009	2008	2007
Coût de l'activité voirie municipale	450 542	429 822	385 794
Nombre de km de voie	122,60	122,60	122,60
<b>Coût de la voirie municipale pour un km de voie</b>	3 675 \$	3 506 \$	3 147 \$
<b>Médiane municipalités (220) 1000-1999</b>		2 895 \$	2 760 \$

2) Nom de l'indicateur : **Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie**

a)	2009	2008	2007
Coût de l'activité enlèvement de la neige	96 376	121 871	119 333
Nombre de km de voie déneigés	121,20	121,20	121,20
<b>Coût d'enlèvement de la neige, sans l'amortissement, pour un km de voie</b>	795 \$	1 006 \$	985 \$
<b>Médiane municipalités (220) 1000-1999</b>		1 648 \$	1 525 \$

<b>b)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Coût de l'activité enlèvement de la neige	97 888	123 383	120 845
Nombre de km de voie déneigés	121,20	121,20	121,20
<b>Coût d'enlèvement de la neige pour un km de voie</b>	808 \$	1 018 \$	997 \$
<b>Médiane municipalités (220) 1000-1999</b>		1 709 \$	1 581 \$

## Hygiène du milieu

3) Nom de l'indicateur : **Pourcentage de bris par 100 kilomètres de conduite**

	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Nombre de bris d'aqueduc	1	0	0
Nombre de km de conduite d'eau principale	10,30	10,30	10,30
<b>Pourcentage de bris d'aqueduc par 100 km de conduite d'eau potable</b>	9,71%	0%	0%
<b>Médiane municipalités (145) 1000-1999</b>		12,3 %	21,8 %

4) Nom de l'indicateur : **Coût de distribution par kilomètre de conduite**

<b>a)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Coût de l'activité distribution de l'eau potable	18 029 \$	15 979 \$	9 140 \$
Nombre de km de conduite d'eau principale	10,30	10,30	10,30
<b>Coût de distribution de l'eau, sans l'amortissement, pour un km de conduite d'eau potable</b>	1 750 \$	1 551 \$	887 \$
<b>Médiane municipalités (162) 1000-1999</b>		2 676 \$	2 798 \$

<b>b)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Coût de l'activité distribution de l'eau potable	33 866 \$	31 816 \$	24 579 \$
Nombre de km de conduite d'eau principale	10,30	10,30	10,30
<b>Coût de distribution de l'eau pour un km de conduite d'eau potable</b>	3 288 \$	3 089 \$	2 386 \$
<b>Médiane municipalités (162) 1000-1999</b>		5 702 \$	6 021 \$

5) Nom de l'indicateur : **Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau**

<b>a)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Coût de l'activité approvisionnement et traitement de l'eau potable	4 305 \$	3 839 \$	4 164 \$
Nombre total de m <sup>3</sup> d'eau traitée	105 742	103 202	108 993
<b>Coût d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable, sans l'amortissement, pour un m<sup>3</sup> d'eau traitée</b>	0,04 \$	0,04 \$	0,04 \$
<b>Médiane municipalités (136) 1000-1999</b>		0,31 \$	0,28 \$



<b>b)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Coût de l'activité approvisionnement et traitement de l'eau potable	4 608 \$	4 141 \$	5 194 \$
Nombre total de m <sup>3</sup> d'eau traitée	105 742	103 202	108 993
<b>Coût d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable pour un m<sup>3</sup> d'eau traitée</b>	0,04\$	0,04 \$	0,05 \$
<b>Médiane municipalités (136) 1000-1999</b>		0,41 \$	0,42 \$

**6) Nom de l'indicateur : Coût de distribution par mètre cube d'eau**

<b>a)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Coût de l'activité distribution de l'eau potable	18 029 \$	15 979 \$	9 140 \$
Nombre de m <sup>3</sup> d'eau circulant dans le réseau	105 742	103 202	108 993
Coût de distribution, sans l'amortissement, d'un m <sup>3</sup> d'eau potable	0,17 \$	0,15 \$	0,08 \$
<b>Médiane municipalités (159) 1000-1999</b>		0,24 \$	0,26 \$

<b>b)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Coût de l'activité distribution de l'eau potable	33 866 \$	31 816 \$	24 579 \$
Nombre de m <sup>3</sup> d'eau circulant dans le réseau	105 742	103 202	108 993
Coût de distribution d'un m <sup>3</sup> d'eau potable	0,32 \$	0,31 \$	0,23 \$
<b>Médiane municipalités (159) 1000-1999</b>		0,52 \$	0,51 \$

**7) Nom de l'indicateur : Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées**

<b>a)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Coût de l'activité traitement des eaux usées	4 984	4 890 \$	4 805 \$
Nombre de m <sup>3</sup> d'eaux usées traitées par la station de d'épuration	24 754	27 900	28 803
<b>Coût de revient, sans l'amortissement, d'un m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées par la station</b>	0,20 \$	0,18 \$	0,17 \$
<b>Médiane municipalités (150) 1000-1999</b>		0,18 \$	0,22 \$

<b>b)</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Coût de l'activité traitement des eaux usées	8 847 \$	8 753 \$	8 668 \$
Nombre de m <sup>3</sup> d'eaux usées traitées par la station de d'épuration	24 754	27 900	28 803
<b>Coût de revient d'un m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées par la station</b>	0,36 \$	0,31 \$	0,30 \$
<b>Médiane municipalités (150) 1000-1999</b>		0,38 \$	0,43 \$

8) Nom de l'indicateur : **Coût de distribution par kilomètre de conduite**

a)	2009	2008	2007
Coût de l'activité réseaux d'égout	402 \$	392 \$	387 \$
Nombre de km de conduite d'égout principale	1,00	1,00	1,00
<b>Coût de fonctionnement des réseaux, sans l'amortissement, pour un km de conduite d'égout</b>	402 \$	392 \$	387 \$
<b>Médiane municipalités (155) 1000-1999</b>		1 970 \$	1 887 \$

b)	2009	2008	2007
Coût de l'activité réseaux d'égout	6 939 \$	5 613	5 279 \$
Nombre de km de conduite d'égout principale	1,00	1,00	1,00
<b>Coût de fonctionnement des réseaux pour un km de conduite d'égout</b>	6 939 \$	5 613 \$	5 279 \$
<b>Médiane municipalités (155) 1000-1999</b>		4 802 \$	4 796 \$

**Santé financière globale**

9) Nom de l'indicateur : **Pourcentage du service de la dette**

	2009	2008	2007
Frais de financement + remboursement de la dette à long terme	193 565 \$	171 739 \$	204 429 \$
Dépenses de fonctionnement + remboursement de la dette à long terme	1 132 744 \$	1 139 405 \$	1 151 848 \$
<b>Pourcentage du service de la dette</b>	17,09 %	15,07 %	17,75 %
<b>Médiane municipalités (209) 1000-1999</b>		9,2 %	9,4 %

10) Nom de l'indicateur : **Pourcentage d'endettement**

	2009	2008	2007
Endettement total net à long terme	999 364 \$	1 143 108 \$	1 269 377 \$
Valeur des immobilisations et des propriétés destinées à la vente	6 304 601 \$	6 292 245 \$	6 421 864 \$
<b>Pourcentage de l'endettement total net à long terme par rapport à la valeur des immobilisations et des propriétés destinées à la vente</b>	15,85 %	18,17 %	19,77 %
<b>Médiane municipalités (216) 1000-1999</b>		22,0 %	21,1 %

## Ressources humaines

11) Nom de l'indicateur : **Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale**

	2009	2008	2007
Coût de la formation	3 617	3 261 \$	3 450 \$
Rémunération totale	177 911	173 866	172 779 \$
<b>Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale</b>	2,03 %	1,88 %	2,00 %
<b>Médiane municipalités (212) 1000-1999</b>		2,30 %	2,36 %

12) Nom de l'indicateur : **Effort de formation par employé**

	2009	2008	2007
Nombre d'heures de formation	82	88	87
Effectifs personnes-année	5,60	5,57	5,57
<b>Nombre d'heures de formation par employé</b>	14,64	15,80	15,62
<b>Médiane municipalités (208) 1000-1999</b>		12,0	10,6

13) Nom de l'indicateur : **Durée moyenne des lésions professionnelles**

	2009	2008	2007
Nombre d'heures d'absence du travail pour lésions professionnelles	0	0	0
Nombre de lésions professionnelles	0	0	0
<b>Durée moyenne d'absence des employés, en heures, pour cause de lésions professionnelles</b>	0	0	0
<b>Médiane municipalités (49) 1000-1999</b>		100,00 h	0 h

14) Nom de l'indicateur : **Taux de départs potentiels à la retraite**

	2009	2008	2007
Nombre de départs potentiels à la retraite au cours des 5 prochaines années	1	1	1
Nombre d'employés réguliers	8	8	8
<b>Pourcentage de départs potentiels à la retraite des employés réguliers au cours des 5 prochaines années</b>	12,50 %	12,50 %	12,50 %
<b>Médiane municipalités (195) 1000-1999</b>		11,11 %	12,50 %

### Résolution : 2010-209

#### Déneigement du pont de la Grosse-Ile.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de M. Denis Côté demeurant au 347 Chemin de la Grosse-Ile à Laurierville, pour le déneigement du tablier du pont de la Route de la Grosse-Ile et de ses approches, pour la saison hivernale 2010-2011, et ce, au prix de 1,200 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-210****Formation pour la Journée Normand-Maurice.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, et l'inspecteur municipal adjoint, M. François Gingras, à participer à une formation offerte par le Centre de formation en entreprise et récupération Normand-Maurice, le vendredi 8 octobre prochain à Victoriaville, concernant la manipulation des déchets domestiques dangereux.

**Que** cette formation est nécessaire pour participer à la Journée Normand-Maurice du samedi 16 octobre prochain, durant laquelle les citoyens de Laurierville pourront apporter au garage municipal de 9h00 à 12h00, leurs résidus de déchets domestiques dangereux.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

**Adoptée****Résolution : 2010-211****Demande de budget additionnel par l'OMH de Laurierville.**

**Attendu** que le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville désire réaliser quelques travaux d'améliorations supplémentaires à son bâtiment d'habitation;

**Attendu** que le montant versé à l'OMH de Laurierville est 10% de son déficit annuel;

**Attendu** que le déficit prévu au budget 2010 de l'OMH de Laurierville est de 53 461 \$;

**Attendu** que suite à l'ajout de quelques améliorations, le déficit révisé pour 2010 est de 58 152 \$, soit 4 691 \$ additionnel;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accorde un budget additionnel de ±500.00 \$ (10% de 4 691 \$) à l'OMH de Laurierville, pour la réalisation de travaux d'amélioration à son bâtiment d'habitation situé au 150 rue Dubé.

**Adoptée****Résolution : 2010-212****Demande du Comité de la St-Jean pour couper quelques arbres autour du terrain de balle.**

**Attendu** que le Comité de la St-Jean doit, pour des raisons de sécurité, changer son endroit pour le site de lancement des feux d'artifice;

**Attendu** que les arbres situés autour du terrain de balle nuisent considérablement à la visibilité des feux d'artifice;

**Attendu** que suite à la croissance des arbres autour du terrain de balle, certains de ceux-ci nuisent considérablement au système d'éclairage du terrain de balle, en réduisant les aires d'éclairage;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, que ce conseil autorise le Comité de la St-Jean à couper les arbres, autour du terrain de balle, jugés nuisibles pour la tenue annuelle des feux d'artifice du 23 juin, ainsi que les arbres près des 2 tours d'éclairage du champ centre dudit terrain de balle qui réduisent les aires d'éclairage.

## **Adoptée**

### **Résolution : 2010-213**

#### **Augmentation compensation pour l'éclairage du parc.**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville verse annuellement, depuis 1999, une compensation de 100 \$ au propriétaire du 102 Place Roy, pour la fourniture en électricité d'un lampadaire de la municipalité, lequel éclaire le parc située près du 102 Place Roy;

**Attendu** que le nouveau propriétaire du 102 Place Roy est disposé à continuer de fournir en électricité le lampadaire du parc; mais demande une compensation annuelle de 150.00 \$;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la demande du nouveau propriétaire du 102 Place Roy, M. Gilbert Labrie, à l'effet de verser une compensation annuelle de 150.00 \$, pour l'alimentation en électricité du lampadaire éclairant le parc près du 102 Place Roy.

**Que** le versement de la prochaine compensation annuelle est prévu le 30 juin 2011.

## **Adoptée**

### **Résolution : 2010-214**

#### **Invitation à un souper-conférence Goûtez le dynamisme d'une région.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, de déléguer Mme Julie Bernard, conseillère, au souper-conférence « Goûtez le dynamisme d'une région », organisé par la Coop de solidarité du Marché public de l'Érable et la Ville de Plessisville, le vendredi 15 octobre prochain au Carrefour de l'Érable.

**Que** le coût d'inscription au montant de 50.00 \$ par personne est défrayé par la municipalité.

## **Adoptée**

### **Correspondance.**

- Réception de la version préliminaire d'un projet d'aménagement intégré par sous-bassin versant de la rivière Noire dans la MRC de l'Érable, préparée par l'Agence forestière des Bois-Francs. Cette dernière demande une rencontre avec le conseil municipal pour présenter le projet d'aménagement, lequel sera par la suite présenté aux propriétaires cadastrales du sous-bassin versant.

Il est résolu de rencontrer le responsable du dossier du sous-bassin versant de la Rivière Noire, M. François Villeneuve de l'Agence forestière des Bois-Francs, le 18 octobre prochain à 19h30 à la salle du conseil.

- Lettre de la Régie des alcools, des courses et des jeux, concernant une demande de permis d'alcool de la part du restaurant Le Baluchon. La municipalité peut s'opposer à la demande de permis d'alcool dans les 30 jours de sa publication.

Aucune opposition de la part du conseil municipal.

- Réception de la décision de la Commission municipale du Québec concernant une demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de la part de la Résidence Provencher de Laurierville. La commission conclut que la demande ne répond pas aux exigences de la Loi et rejette la demande de reconnaissance.

- Communiqué du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), annonçant le début de l'audience publique le 4 octobre 2010 à Saint-Hyacinthe, sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec.
- Lettre de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac demandant l'appui de la municipalité.

#### **Résolution : 2010-215**

##### **Appui à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.**

**Attendu** que le tabac est un produit mortel qui cause un très large éventail de maladies;

**Attendu** que chaque année, plus de 10 000 Québécois décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac;

**Attendu** que la fumée secondaire est dommageable pour la santé;

**Attendu** que la nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer;

**Attendu** que le tabac serait interdit si on tentait de l'introduire sur le marché aujourd'hui;

**Attendu** que le tabagisme est une épidémie industrielle;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil endosse la plate-forme de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

#### **Adoptée**

- Réception du Rapport annuel des activités de la Sûreté du Québec poste de la MRC de l'Érable.

#### **Liste des comptes**

Carte Sonic Co-op : Essence en août.	313.01
Caisse Desjardins de l'Érable : Intérêts sur emprunt # 2000-10.	283.57
Caisse Desjardins de l'Érable : Int. et capital emprunt # 2003-06.	14 502.04
Salaire : Rémunération employés en octobre 2010	9 773.29
Ministre des Finances : 2 <sup>e</sup> versement sécurité publique (SQ)	53 260.00
Hydro-Québec : Service aqueduc rue Mercier du 29-07 au 23-09	957.30
Hydro-Québec : Service Aqueduc rg Scott du 04-08 au 24-09	55.98
Hydro-Québec : Service Croix rg Scott du 04-08 au 24-09	59.96
Hydro-Québec : Service à la caserne.	162.70
Hydro-Québec : Service édifice municipal.	663.47
Hydro-Québec : Service bibliothèque.	126.86
Hydro-Québec : Service système septique commun.	84.89
Hydro-Québec : Lumières de rues pour septembre.	843.43
Hydro-Québec : Service au garage.	131.64
Petite caisse : Timbres, frais de déplacement et nettoyage nappes	264.17
Fonds de l'inform. Foncière : 6 mutations en sept. 2010	18.00
Sylvain Beauregard,av : Frais avocat pour cour municipale	208.82
Ville de Plessisville : Frais pour 9 jugements cour municipale	1 799.30
SSQ : Régime-retraite employés pour octobre 2010	954.98
L'Excellence : Ass.-collectives employés octobre 2010	1 137.70
Fondation Solidarité Jeunesse : Participation journée Normand Maurice	345.00
Mégaburo : Papeteries	94.79
Editions jurid. FD : Mise à jour annuel code municipal	73.50
VITA : Abonnement pour bibliothèque (16 numéros)	22.58
Goudreault Electrique : Rép. trouble fournaise garage et pétanque	875.08
Marius Marcoux & Fils : 1 intervention pour luminaire	95.94

Biolab : Analyses d'eau en septembre	256.62
Signotech : Panneau de signalisation	19.76
Distribution Praxair : Oxygène garage	149.41
Petites Mécaniques J.P. : Pièces scie à chaînes	16.08
SCA des Appalaches : Diverses pièces, huile à chauffage.	412.23
Sintra : Correction pavage Rte Grosse-ile et rte Provencher	30 488.64
EMP inc : Travaux location niveleuse	433.44
Charest inter. : Rép. camion	1 233.04
Suspension Victo : Inspection mécanique annuel et réparation	2 549.46
ORAPÉ : Service pour septembre.	232.50
Claire Gosselin : Déplacements et ass. coll. pour octobre.	120.12
Enseignes SR : Réparation croix du Rang Scott (transformateur).	649.02
Marc Simoneau : Frais congrès FQM.	2 075.94
Daniel Fortin : Frais congrès FQM.	226.47
Julie Bernard : Frais congrès FQM.	75.67
OMH de Laurierville : Participation déficit 2010 et prog. suppl..	3 397.10
Gaudreau Environnement : Service pour septembre.	4 920.78
Régie de la Mauricie : Service pour septembre (estimé).	2 600.00
Bell Canada : Service pour octobre.	657.78
Distributions R. Lachapelle inc. : Produits de nettoyage.	169.65
Hélène Paquet : Nettoyage nappes en 2009.	300.00
Librairie Le page : Achat d'un livre.	13.35
Aline Desrochers : Achat de livres.	75.98
Xérox Canada ltée : Contrat de service pour juillet-août-sept.(estimé).	150.00

#### **Résolution : 2010-216**

##### **Approbation des comptes.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

#### **Adoptée**

##### **États des revenus et dépenses au 30 septembre 2010.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 30 septembre 2010, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 158 717.15 \$, et des déboursés au montant de 900 282.74 \$, laissant un solde en caisse de 345 611.97 \$.

##### **Varia.**

##### **Billets gratuits pour le Junior AA du 8 octobre.**

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne que la MRC de l'Érable a décidé de s'impliquer financièrement dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire du club de hockey Junior AA, V. Boutin de l'Érable. En échange d'une commandite de 2 000 \$ payée par la MRC, chaque municipalité se verra offrir 100 billets à être distribués. Pour Laurierville et Lyster, des billets sont disponibles pour la partie du 8 octobre prochain à 20h00. Pour cette partie, la mise au jeu officielle sera effectuée par les maires de Laurierville et de Lyster.

**Résolution : 2010-217**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**directeur général et secrétaire-trésorier.**